

Bureau des élections et de la réglementation

RÉCÉPISSÉ DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE FINANCIER

Élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024

Vu les dispositions du code électoral et notamment les articles L52-4, L. 52-5 et L.52-6,

Le Préfet du Tarn,

Accuse réception de la déclaration par laquelle

M.....

Domiciliée :

accepte d'être le mandataire financier de

M.....

Domicilié :

candidat aux prochaines élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 sur la circonscription du département du Tarn

Fait pour valoir ce que de droit.

Albi, le

**Pour le préfet, par délégation,
Le chef de bureau**

Jacques CHEVRY